

## → Son fonctionnement

La Cdaje se réunit au moins trois fois par an. Des sous-commissions proposent des réflexions, dossiers techniques et actions concernant l'accueil de la petite enfance.



**Direction de l'insertion  
et de la famille  
Service protection maternelle  
et infantile - Pmi**

Conseil général de l'Isère  
Tél. 04 76 00 61 59

**Cdaje**  
www.isere.fr  
rubrique « social » - « enfance  
et « famille » - « élever un enfant »



**Caf de l'Isère**  
Département des interventions  
sociales  
Tél. 04 76 20 62 05  
www.mon-enfant.fr

Caf de l'Isère - crédit photos Cnaf et Shutterstock - Octobre 2013



## → Documents et études

www.isere.fr

- rubrique « social »
- « enfance et famille »
- « élever un enfant »

- « Maisons d'assistants maternels » - Mam  
Recommandations départementales

- Employer une garde d'enfant à votre domicile

- L'accueil des enfants de 2 à 3 ans

- Diagnostic et préconisations concernant le  
développement de l'accueil des jeunes enfants  
sur le département de l'Isère

- La scolarisation des enfants porteurs de handicap.



# → Cdaje

Commission départementale  
de l'accueil  
des jeunes enfants





## La Cdaje

La commission départementale d'accueil des jeunes enfants (Cdaje) de l'Isère a été mise en place en 2003. Son fonctionnement et sa composition répondent au décret du 3 mai 2002.

La Cdaje est présidée par le Conseil général de l'Isère (Brigitte Périllié, vice-présidente chargée de la famille, de l'égalité entre les hommes et les femmes et de la protection de l'enfance en danger), et vice présidée par la Caf de l'Isère (Michèle Moros, présidente du conseil d'administration).

## Sa composition

Elle est composée de représentants :

- du Conseil général
- de la Caf
- de la Msa
- de l'Etat (direction départementale de la cohésion sociale, Inspection académique)
- des collectivités territoriales (mairies, Ccas, intercommunalités)
- des associations gestionnaires
- des représentants des professionnels des différents lieux d'accueil de jeunes enfants,
- des organisations syndicales et des personnes qualifiées.

## Son rôle

C'est une instance de réflexion, conseil, proposition et suivi concernant toute question relative à l'organisation, au fonctionnement et au développement des modes d'accueil des jeunes enfants ainsi que la politique générale conduite en direction des jeunes enfants dans le département.